

Interpellation introduite par M. LUAHABI Ismaël concernant la mise en place d'un service d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts par le SPF Finances à Saint-Josse.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Estimés Collègues,

Je souhaite, à travers cette interpellation, saluer une initiative particulièrement remarquable portée, depuis de nombreuses années, par la commune de Saint-Josse-ten-Noode en matière d'accompagnement administratif des citoyens.

En mettant à nouveau en place une permanence dédiée à l'aide au remplissage des déclarations fiscales, organisée le 8 juin prochain avec le soutien des professionnels du SPF Finances, notre commune démontre concrètement ce que doit être un service public moderne : un service public humain, accessible, proche des habitants et attentif aux réalités sociales du terrain.

À l'heure où de nombreuses démarches administratives se digitalisent à grande vitesse, beaucoup de citoyens — notamment les personnes âgées, les publics fragilisés ou les habitants moins familiarisés avec les outils numériques — se sentent démunis face à des procédures parfois complexes.

Trop souvent ailleurs, cette fracture administrative conduit à un non-recours aux droits, à des erreurs involontaires ou à un sentiment d'abandon vis-à-vis des institutions.

À cet égard, l'initiative portée par le Collège mérite d'être soulignée avec force. Elle illustre une vision exigeante et profondément sociale de l'action publique locale. En permettant aux habitants de bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé par des professionnels du SPF Finances, la commune agit de manière concrète pour rétablir l'égalité d'accès aux services publics.

Ce dispositif apparaît aujourd'hui comme un exemple particulièrement inspirant, voire unique à l'échelle de la Région bruxelloise, tant il renforce le lien de confiance entre les citoyens et les administrations. Il rappelle que la proximité humaine reste essentielle dans la relation entre l'autorité publique et les habitants.

Au-delà de l'aide fiscale elle-même, cette permanence envoie un signal fort : celui d'une commune qui ne laisse personne au bord du chemin administratif et qui considère l'accompagnement des citoyens comme une véritable mission de service public.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Quel bilan tirez-vous des précédentes éditions de cette permanence fiscale en termes de fréquentation et de satisfaction des habitants ?
- La commune envisage-t-elle de renforcer encore ce type d'accompagnement administratif de proximité dans d'autres matières relevant du quotidien des citoyens ?
- Des échanges ont-ils lieu avec d'autres communes bruxelloises afin de partager cette bonne pratique ?
- Enfin, comment la commune entend-elle poursuivre ses efforts pour lutter contre la fracture numérique et administrative qui touche encore une partie importante de la population ?

Je vous remercie.